

Faire garder son chien à la Pension des Charmes



Faire garder son chien en pension canine est une expérience particulière à préparer correctement. Voici quelques conseils pour organiser au mieux son placement et partir l'esprit tranquille.

Notre structure nous permet de garder votre compagnon pendant vos absences. Que ce soit **pour une journée ou un séjour de plusieurs semaines**, nous nous adaptons à vos besoins et ceux de votre animal.

Légalement un espace de détente d'au moins 5 m² doit être obligatoirement proposé à chaque animal. Ce dernier doit pouvoir y circuler en toute liberté sans être tenu en laisse. **A la Pension des Charmes nos boxs et courettes privatives bénéficient tous d'une superficie totale allant de 10 à 50 m². Un box individuel clos et protégeant des intempéries** est mis à disposition. Celui-ci doit empêcher le chien de se sauver ou de causer du tort aux autres pensionnaires.

Pour exercer notre métier dans le respect des règles sanitaires obligatoires, notre établissement doit obligatoirement :

- Employer des soigneurs titulaires d'un **certificat de capacité**, une certification professionnelle ou une attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED),
- Il doit être **déclaré** administrativement,
- Pouvoir présenter **les assurances obligatoires** en cas de contrôle : responsabilité civile professionnelle, assurance responsabilité civile animaux,
- Tenir à jour un **registre des entrées et des sorties** des animaux sous sa responsabilité,
- Avoir des **installations et équipements** aux normes en vigueur.

Tarifs

Le prix d'une journée prend en compte plusieurs critères et le niveau de personnalisation :

- **La taille du box choisi**
- Certains **soins particuliers** comme l'administration de traitements lors de problèmes de santé récurrents.
- Certains **services annexes** : régime alimentaire spécial, balade individuelle, toilettage, friandises à mâchouiller...
- **Le nombre de chiens** mis en garde : le tarif est dégressif si plusieurs animaux sont mis en garde en même temps dans un même box (chiens de moins de 70 cm au garrot)
- **Majorations tarifaires en très haute saison (10 juillet 25 août)**

L'alimentation pendant son séjour

La pension **fournit son propre mode d'alimentation**. Des croquettes de qualité rigoureusement sélectionnées sont incluses dans tous nos modes d'hébergement. Si votre compagnon présente des allergies ou des besoins particuliers en ce qui concerne la nourriture, il faut évidemment nous en parler. Ce service individuel sera facturé en plus.

De **l'eau propre, fraîche** et régulièrement changée est toujours mise à la disposition du pensionnaire.

Activités proposées pendant les journées de garde

Une sortie quotidienne dans le parc de liberté est proposée pendant le nettoyage complet du box et de la courette, des gamelles et panier de votre animal. Des balades individuelles hors de la propriété, tenu en laisse sont également possibles en supplément. De plus une deuxième sortie quotidienne est proposée avec des jeux de balles ou passage par le parcours agility selon les besoins, capacités et l'intérêt de l'animal pour les activités proposées.

Rarement, des regroupements de chiens peuvent avoir lieu si ceux-ci sont bien socialisés et stables psychologiquement.

Beaucoup d'autres activités peuvent être proposées mais ne sont pas toutes disponibles entre le 10 juillet et le 25 août :

- Activités masticatoires (bois de cerf, corne de vache ou de mouton...)
- Option à visée comportementale qui permet de travailler sur certaines difficultés ressenties par votre compagnon (stress, anxiété de séparation...)
- Option éducation qui permet de continuer le programme éducatif déjà mis en place
- Des séances de massage ou d'ostéopathie
- Des séances de brossage, toilettage...

Les obligations avant d'intégrer la Pension des Charmes

Quels vaccins sont obligatoires

Le futur pensionnaire devra être à jour avec ses vaccins.

Cela concerne **la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la leptospirose, la parvovirose, la toux du chenil et même la rage**. Cela le protège, lui, mais également les autres individus. Le **carnet de vaccination** devra être fourni au moment de l'arrivée.

Identification du chien

Le tatouage précédemment et à présent la puce électronique permettent d'**identifier un animal. Cela est obligatoire**.

Préparer son chien à venir à la pension

Votre compagnon devra être vacciné contre la toux du chenil une semaine minimum avant de venir. Pour le confort de tous, **il sera vermifugé et traité contre les puces et les tiques**.

Si cela est possible, venez visiter avec lui quelques semaines avant le séjour.

Un petit sac de voyage pourra être préparé avec :

- Son **doudou** : ce dernier devra être adapté et ne pas être composé de mousse pouvant l'étouffer en cas de détérioration,
- Sa **laisse et son harnais** (pas de collier si vous souhaitez qu'il parte en balade, le harnais est indispensable)
- **Un vêtement avec votre odeur** si votre compagnon est vraiment stressé,
- Son **jouet favori**,
- Eventuellement son panier et ses gamelles mais nous pouvons aussi vous en fournir sans problème
- Les coordonnées de votre lieu de vacances au cas où vous n'auriez pas de réseau.
- Ses éventuels médicaments et traitements
- Ses croquettes s'il doit suivre un régime alimentaire spécial
- Son **carnet de santé et sa fiche d'identification**

La promiscuité d'autres congénères peut déplaire et rendre les **animaux stressés**. Les soigneurs, bien que dévoués et investis ne peuvent pas être aussi présents que certains maîtres. En effet, ils ont la responsabilité d'un certain nombre d'individus aussi si votre chien est prédisposé aux angoisses de séparation, n'hésitez pas à nous prévenir.

Nous vous remercions de nous prévenir si votre chienne aura ses chaleurs au moment du séjour pour éviter tout désagrément.